

## **Cent soixante-huitième session du Conseil**

### **Point 15: Sélection et nomination des secrétaires des organes relevant de l'article XIV**

À sa cent soixante-sixième session, le Conseil s'est félicité des progrès accomplis et de la volonté de trouver un compromis manifestée par toutes les parties aux consultations engagées en vue de l'établissement de procédures qui seraient appliquées à long terme aux fins de la sélection et de la nomination des secrétaires des organes relevant de l'article XIV. Le Conseil a également réaffirmé qu'il fallait trouver un équilibre entre, d'une part, l'autonomie fonctionnelle des organes relevant de l'article XIV concernés et, d'autre part, les responsabilités juridiques et administratives de l'Organisation ainsi que l'obligation de rendre des comptes qui incombe au Directeur général s'agissant des secrétaires de ces organes. Enfin, le Conseil m'a aussi encouragé à poursuivre les consultations menées sous l'égide de mon prédécesseur afin de parvenir à une solution qui convienne à toutes les parties et a dit espérer que la question serait résolue en temps utile.

J'ai le plaisir d'informer le Conseil, à sa cent soixante-huitième session, que des progrès ont été accomplis depuis sa cent soixante-sixième session, qui s'est tenue en avril de cette année. Une fois élu, j'ai procédé à plusieurs consultations avec les trois organes relevant de l'article XIV concernés, à savoir la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI), la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA).

Comme expliqué dans le document du Conseil portant sur ce point (CL 168/17), la procédure proposée pour la sélection et la nomination des secrétaires des organes relevant de l'article XIV, présentée au Conseil à sa cent soixante-sixième session, a été ajustée à la suite des consultations tenues en juillet et septembre 2021 avec les trois organes concernés. On trouvera des précisions sur les ajustements et les ajouts apportés à la procédure dans la partie III du document susmentionné.

Le 28 septembre 2021, j'ai soumis la proposition de procédure révisée, qui se présentait sous la forme d'un texte harmonisé tenant compte des propositions faites par les organes concernés, qui étaient considérées comme acceptées par la Direction de la FAO. La proposition de procédure révisée figure à *l'annexe 1* du document du Conseil portant la cote CL 168/17.

Le Conseil est invité à adopter la proposition de procédure présentée à *l'annexe 1* du document CL 168/17, qui concerne la sélection et la nomination des secrétaires des organes relevant de l'article XIV.

*Hans Hoogeveen, Président indépendant du Conseil*